

BUREAU

Séance du 3 février 2023

Délibération BU_20230131_010

Restructuration du centre de secours de LE BLANC :

- avenant n°1 au lot n°2 relatif à la démolition - gros œuvre avec l'entreprise BOUTILLET,
- avenant n°1 au lot n°3 relatif à la charpente métallique - serrurerie avec l'entreprise RIDIRA,
- avenant n°1 au lot n°5 relatif à la menuiseries extérieures aluminium avec l'entreprise DUMAZERT,
- avenant n°1 au lot n°10 relatif au carrelage - faïence avec l'entreprise SARL DAUNY,
- avenant n°1 au lot n°12 relatif aux courants forts - faibles avec l'entreprise EMB MITTERRAND,
- avenant n°2 au lot n°14 relatif à la VRD - espaces verts avec l'entreprise BTS TRAVAUX PUBLICS.

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;
Vu le marché n°2022-07-02 relatif à la restructuration du centre de secours de LE BLANC, lot n°2 démolition, gros œuvre passé avec l'entreprise BOUTILLET ;
Vu le marché n°2022-07-03 relatif à la restructuration du centre de secours de LE BLANC, lot n°3 charpente métallique, serrurerie passé avec l'entreprise RIDIRA ;
Vu le marché n°2022-07-05 relatif à la restructuration du centre de secours de LE BLANC, lot n°5 menuiseries extérieures aluminium passé avec l'entreprise DUMAZERT ;
Vu le marché n°2022-07-10 relatif à la restructuration du centre de secours de LE BLANC, lot n°10 carrelage faïence passé avec l'entreprise SARL DAUNY ;
Vu le marché n°2022-07-12 relatif à la restructuration du centre de secours de LE BLANC, lot n°12 courants forts, faibles passé avec l'entreprise EMB MITTERRAND ;
Vu le marché n°2022-07-14 relatif à la restructuration du centre de secours de LE BLANC, lot n°14 VRD, espaces verts passé avec l'entreprise BTS TRAVAUX PUBLICS ;
Vu les projets d'avenant n°1 et 2 ci-annexés ;
Considérant la nécessité de modifier la consistance des travaux de restructuration du centre de secours de LE BLANC ;

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux adressé au Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ou d'un contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges.

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

DECIDE :

Article unique. Les avenants n°1 et 2, ci-annexés, relatifs aux marchés passés pour la restructuration du centre de secours de LE BLANC n°2022-07-02, lot n°2 démolition, gros œuvre, passé avec l'entreprise BOUTILLET ; n°2022-07-03, lot n°3 charpente métallique, serrurerie, passé avec l'entreprise RIDIRA ; n°2022-07-05, lot n°5 menuiseries extérieures aluminium, passé avec l'entreprise DUMAZERT ; n°2022-07-10 , lot n°10 carrelage faïence, passé avec l'entreprise SARL DAUNY ; n°2022-07-12, lot n°12 courants forts et faibles, passé avec l'entreprise EMB MITTERRAND ; n°2022-07-04, lot n°14 VRD espaces verts, passé avec l'entreprise BTS TRAVAUX PUBLICS, sont approuvés et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à les signer.

Marc FLEURET

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

S²LO

ID : 036-283600120-20230203-BU_20230131_010-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux adressé au Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ou d'un contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges.